Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 38 (1958)
Heft: 3

Artikel: L'opinion suisse devant le libre-échange
Autor: Lombard, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886422

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'opinion suisse devant le libre-échange

par René Lombard,
Rédacteur à « La Gazette » de Lausanne

Quand, en 1956, on apprit en Suisse que l'O. E. C. E. étudiait la création d'une zone européenne de libre échange, englobant la communauté économique et douanière des Six en voie de formation, les réactions furent assez molles, sinon inexistantes. Si quelques esprits clairvoyants surent voir l'importance de l'enjeu, l'opinion resta d'abord indifférente. Elle savait à peine ce que c'était le Marché Commun, elle ne pouvait mesurer la portée d'une association plus vaste, recouvrant la « petite Europe » de MM. Monnet, Spaak et Adenauer. Jusqu'à l'automne 1956, aucun débat public de quelque envergure n'avait eu lieu en Suisse sur la question du Marché Commun, ni à plus forte raison sur celle de la Zone de Libre Échange. Là même où l'on pouvait s'attendre à la curiosité la plus active, une apparente inertie fut de règle. A la tête des grands groupements économiques, on resta coi. Il faut croire qu'au cœur d'une prospérité ancienne et presque sans défaillance, la vigilance est anesthésiée. La stabilité y paraît immuable; la sécurité indéfinie. L'on s'y prend à oublier que si l'équilibre est ancien, et qu'il a coûté des efforts méritoires, il a bénéficié aussi des circonstances et qu'il reste fragile.

Quand on se décida à ouvrir le dossier, ce fut souvent d'un regard sceptique. On doutait de la réalisation effective de ce Marché Commun à l'idéologie généreuse, mais qui semblait forgée pour les besoins de la réconciliation franco-allemande. Ceux qui, pour cette raison même, accompagnaient l'entreprise de leurs vœux les plus chaleureux, ne songeaient point aux conséquences très précises qu'elle pouvait avoir pour la Suisse. La stabilité politique et la prospérité de la Communauté des Six ne pouvait qu'être profitable, pensait-on, à l'économie du continent tout entier.

Bien entendu, il n'a jamais été question, dans aucun groupement représentatif de l'opinion helvétique, d'une adhésion de la Confédération à cette Communauté des Six. Le caractère supranational de ses institutions, sur lequel on mettait l'accent à Bruxelles, comme la mystique des pionniers écartait d'emblée de la course un pays qui n'avait pas jugé possible d'adhérer au Conseil de l'Europe. Impliquant des abandons de souveraineté, le Marché Commun aurait obligé la Suisse à rompre avec sa politique traditionnelle de neutralité. Elle ne serait plus restée maîtresse de sa politique douanière; et sa politique économique générale, qui s'est toujours montrée libérale à l'égard de n'importe quel partenaire, aurait été remise en cause.

Que la politique élaborée par les Six à Bruxelles pût être sérieusement dommageable à nos industries d'exportation, cela ne devint évident qu'au moment où la presse britannique précisa son offensive à l'égard des promoteurs du traité de Rome, et que le Conseil fédéral, appuyant publiquement les efforts de nos représentants à l'O. E. C. E., participa activement aux travaux jusque-là obscurs du Château de La Muette. On comprit alors pleinement que les problèmes posés à la Suisse par le Marché Commun étaient importants, voire graves, et qu'au préjudice qu'il pouvait faire courir à nos industries il n'y avait qu'une seule parade possible : la Zone de Libre Échange.

A la torpeur initiale succéda alors un zèle véritable, qui dure toujours et qui donne parfois lieu à des attitudes excessives et sans nuances. Dans certains milieux, on voue le Marché Commun aux gémonies, au profit d'un libre échangisme effréné. Or, si le Marché Commun ne mérite pas l'exécration de certains, la Zone de Libre Échange n'appelle pas un enthousiasme inconditionnel. L'attitude du gouvernement helvétique paraît à cet égard parfaitement équilibrée. Il est convaincu — M. Max Petitpierre l'a déclaré à Paris — de la nécessité absolue d'une Zone de Libre Échange, prolongement de l'O. E. C. E. et complément du Marché Commun. Le Marché Commun, s'il n'est pas complété par une institution plus large, groupant tous les pays de l'O. E. C. E., risque en effet de conduire à de nouvelles divisions en Europe. Mais la création d'une Zone de Libre Échange pose certains problèmes, auxquels il importe de trouver une solution équitable. Et l'on a été fort satisfait, en Suisse, de voir réserver, puis discuter séparément, le problème essentiel de l'agriculture. Cette dernière ne doit être ni exclue des accords, ni abandonnée à une libre concurrence qui aurait en Suisse des conséquences désastreuses d'ordre social, politique, voire militaires.

Un projet de Zone de Libre Échange ne pouvait qu'être bien accueilli. Dans son idée directrice, il répond à la conception traditionnelle de la Suisse en matière d'échanges commerciaux. Il apparaît, aussi, comme la suite logique de dix ans de coopération économique intereuropéenne et d'une collaboration qui a pour bur la libération des échanges. La levée progressive des barrières douanières entre les pays européens, chacun gardant sa liberté vis-à-vis de l'extérieur, constitue évidemment une menace pour certaines industries helvétiques. Si bien équipée qu'elle soit, l'industrie suisse ne peut prétendre rivaliser sur tous les terrains avec l'industrie européenne. Il y a en Suisse

un certain nombre d'industries marginales, travaillant pour le marché national exclusivement, qui pourront se trouver en mauvaise posture le jour où elles ne bénéficieront plus de la même protection douanière. Elles devront s'adapter aux circonstances nouvelles et, il faut le reconnaître, le plus souvent en acceptent le risque.

Mais d'une manière générale, on n'éprouve pas en Suisse de crainte excessive. Et pour cause. La Suisse pratique depuis longtemps des tarifs douaniers relativement bas. Plus bas certainement que la plupart de nos partenaires européens. Une réduction des tarifs douaniers frappera l'industrie suisse moins vigoureusement que celle des pays à tarifs douaniers plus élevés. Le libre échange ne devrait provoquer en Suisse que des modifications de structure limitées, moins profondes en tout cas que dans les pays qui ont vécu jusqu'ici à l'abri d'un protectionnisme systématique.

Importateur de matières premières et exportateur de produits manufacturés, l'industriel helvétique attache une très grande importance à la définition de l'origine des produits. Il attend que l'on adopte une solution libérale, par une définition large de l'origine, puisque des critères qui seront finalement retenus dépendra l'ampleur des échanges. Les machines, qui représentent une large part des exportations suisses, seront sans doute à l'abri des restrictions touchant à l'origine. Mais il n'en ira pas nécessairement de même pour les textiles, et surtout, l'industrie chimique, s'il ne s'agit pas de produits de marque proprement dits. Enfin, un contrôle de l'origine des produits, pour être efficace et acceptable, ne doit pas entraîner la prolifération des mesures administratives, le bourgeonnement d'organismes paperassiers et tracassiers. L'Europe nouvelle ne doit pas être seulement celle des fonctionnaires, des dossiers et des formulaires.

Il n'est pas sans importance, non plus, dans la solution qui sera donnée au problème de l'origine, d'atténuer les effets discriminatoires que peut avoir une Zone de Libre Échange à l'égard des pays tiers, c'est-à-dire des pays non européens ou non membres de l'O. E. C. E. La liberté des échanges, c'est un but qu'il faut chercher à atteindre non seulement en Europe, mais dans le monde entier. L'industrie suisse est branchée depuis longtemps sur l'économie mondiale. Sa vocation est l'universalisme. Elle ne désire nullement se confiner à la coopération européenne. Dans le même ordre d'idées, elle considère comme nécessaire la liberté des capitaux, qui a pour corollaire l'assouplissement du droit d'établissement. Le libéralisme économique a un aspect financier et monétaire qu'il ne sera pas possible de négliger indéfiniment. Le retour à un équilibre réaliste des taux de change est un des vœux pressants de l'économie suisse. La pratique des taux de change artificiels apparaît comme une forme étatique de concurrence qui n'est plus de mise si l'on s'oriente résolument vers un régime concurrentiel.

Mais le veut-on réellement? C'est la question que l'on se pose périodiquement en Suisse, au gré des difficiles négociations de Paris. Les réticences françaises inquiètent et les arguments employés par les dirigeants de l'industrie française ne paraissent pas toujours convaincants. Les thèses françaises relatives à l'inégalité des charges fiscales et sociales donnent l'impression d'un problème artificiel. Est-il raisonnable de rechercher l'uniformité dans les conditions de concurrence des partenaires d'une union économique? Le but d'une Zone de Libre Échange, c'est de laisser s'affronter les éléments de concurrence naturels et propres à l'effort humain. Ainsi en va-t-il de l'énergie, des capitaux, du niveau de la main-d'œuvre, de la formation des cadres, etc. Il paraît essentiel à l'industrie suisse de ne pas pénaliser, par le détour d'une harmonisation des charges, ce qui est en réalité une différence de productivité. On assurera sans cela la survivance des méthodes industrielles les moins compétitives. Si une certaine harmonisation des charges sociales et fiscales doit être considérée comme souhaitable, il importe de dégager d'abord les éléments véritables d'une inégalité de traitement.

Enfin, les milieux économiques suisses considèrent comme absolument indispensable de démobiliser les tarifs douaniers et les contingents, dans le cadre d'une Zone de Libre Échange, à un rythme équivalent aux réductions du traité de Rome. Ici, l'industrie suisse sera intraitable. Elle ne veut aucun « décalage » dans le temps entre le Marché Commun et la zone; elle estime ne pas mériter une discrimination quelconque. Elle ne veut pas être considérée, par ses voisines européennes, comme un partenaire de seconde zone.

Quantitativement, ce ne serait guère justifié. La Suisse est un client important des pays du Marché Commun. En 1957, les achats de la Suisse dans l'ensemble des pays de l'O. E. C. E. représentaient 68,5 % de ses achats totaux, avec 5.788,5 millions de francs suisses. Là-dessus, les pays du Marché Commun fournissaient à eux seuls 82,1 % de ses importations européennes à la Suisse. Ils absorbaient, en contre-partie, 70,3 % de ses exportations dans les pays de l'O. E. C. E., qui achètent 54,5 % des exportations suisses. Le tableau suivant montre l'importance des échanges helvétiques avec les Six :

Échanges de la Suisse avec les pays du traité de Rome, en 1957
(en millions de francs suisses)

	Importations	Exportations
Allemagne	2.193,3	960,5
France	886,3	517,8
Italie	936,2	540,5
Belgique et Luxembourg	357,3	287,2
Pays-Bas	380,3	266,3
Total	4.753,4	2.572,8

Quand ils considèrent l'importance de leurs échanges avec les grands pays voisins, les milieux économiques suisses s'étonnent de la résolution avec laquelle les dirigeants de l'industrie française affectent de vouloir s'engager dans la seule voie du Marché Commun. De ce dernier, on accepte les risques. Mais sont-ils tellement moins grands que ceux d'une Zone de Libre Échange? Si l'industrie française se considère décidément comme marginale dans l'économie mondiale, le premier danger est pour elle le Marché Commun, et non la Zone de Libre Échange. En réalité, l'industrie française ne doit pas souffrir d'un complexe d'infériorité. Si elle ne peut affronter la concurrence extérieure pour des raisons momentanées, qu'elle négocie pour reporter la première échéance du Marché Commun. Qu'elle renonce sans cela à préparer un traitement différentiel pour ses meilleurs partenaires européens.

Il faudra, rapidement, apaiser la tension actuelle en préparant un compromis. Il serait absurde que dix ans d'efforts au sein de l'O. E. C. E. aboutissent à une division de l'Europe; que l'idéologie louable du Marché Commun ait pour conséquence première la mise en œuvre de mesures de rétorsion.

Mais ce qui devait arriver est arrivé déjà : la formation d'un front commun des principaux pays tiers, non membres du Marché Commun. Il ne s'est pas dessiné sur le terrain officiel, où l'on s'est défendu jusqu'ici en ordre dispersé, mais sur celui du monde industriel. Les fédérations industrielles et les organisations d'employeurs de Grande-Bretagne, des trois pays scandinaves, d'Autriche et de Suisse se sont réunis à Copenhague et viennent de publier, à Londres, un rapport commun. Ils plaident pour une solution libérale des problèmes posés par la Zone de Libre Échange, et optent pour une représentation à l'échelon international des milieux intéressés des pays tiers. La coalition des Onze, ou des Neuf, réduite aujourd'hui à Six, prend donc forme.

Peut-être le plan de l'Italien Carli, qui revient à créer une zone douanière partielle à l'extérieur de la Zone de Libre Échange, constituera-t-elle les bases du compromis souhaitable. La Suisse, pour sa part, fera tout pour éviter la crise des organismes économiques européens, auxquels ses représentants ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

René Lombard